

# **Présentation de l'analyse financière de la commune**

Conseil municipal du 25 février 2021

# Sommaire

<b>Propos introductifs</b>	<b>3</b>
<b>Analyse financière rétrospective 2014-2020</b>	<b>9</b>
<i>Equilibre du fonctionnement</i>	11
<i>Dynamique de l'investissement</i>	16
<i>Endettement</i>	19
<b>Analyse financière prospective</b>	<b>23</b>
<i>Hypothèses de stratégie financière</i>	25
<i>Pistes d'actions et mesures de gestion</i>	26

*Commune de Pompignac*

# **Propos introductifs**

# Propos introductifs

La commune de Pompignac a missionné Stratégies Locales pour réaliser un **état des lieux financier** sur la période 2014-2020. Son objectif est de :

- Comprendre la situation budgétaire actuelle ;
- Identifier les points de forte tension et de vigilance.

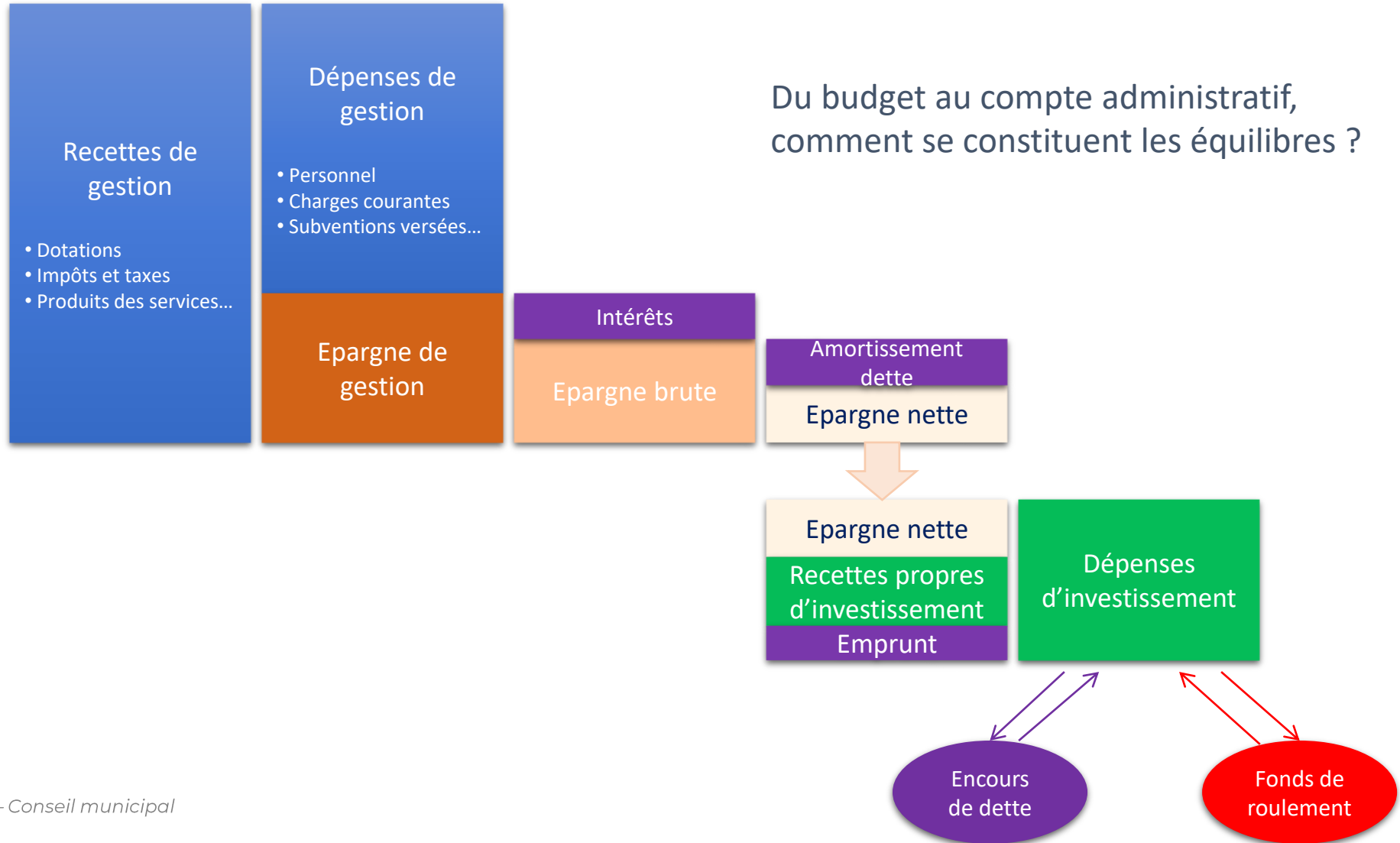
Sur cette base, a été déployée une **vision prospective** permettant de :

- Projeter la situation future si les conditions budgétaires actuelles sont maintenues ;
- Permettre à la municipalité de travailler sur des leviers et marges de manœuvres identifiés ;
- Déterminer une feuille de route financière pour le mandat.

Afin d'appréhender l'ensemble des constats tirés de la rétrospective financière, et de comprendre les orientations de la stratégie financière à moyen terme, il convient de faire un rappel des **notions essentielles de l'équilibre budgétaire d'une collectivité locale**.

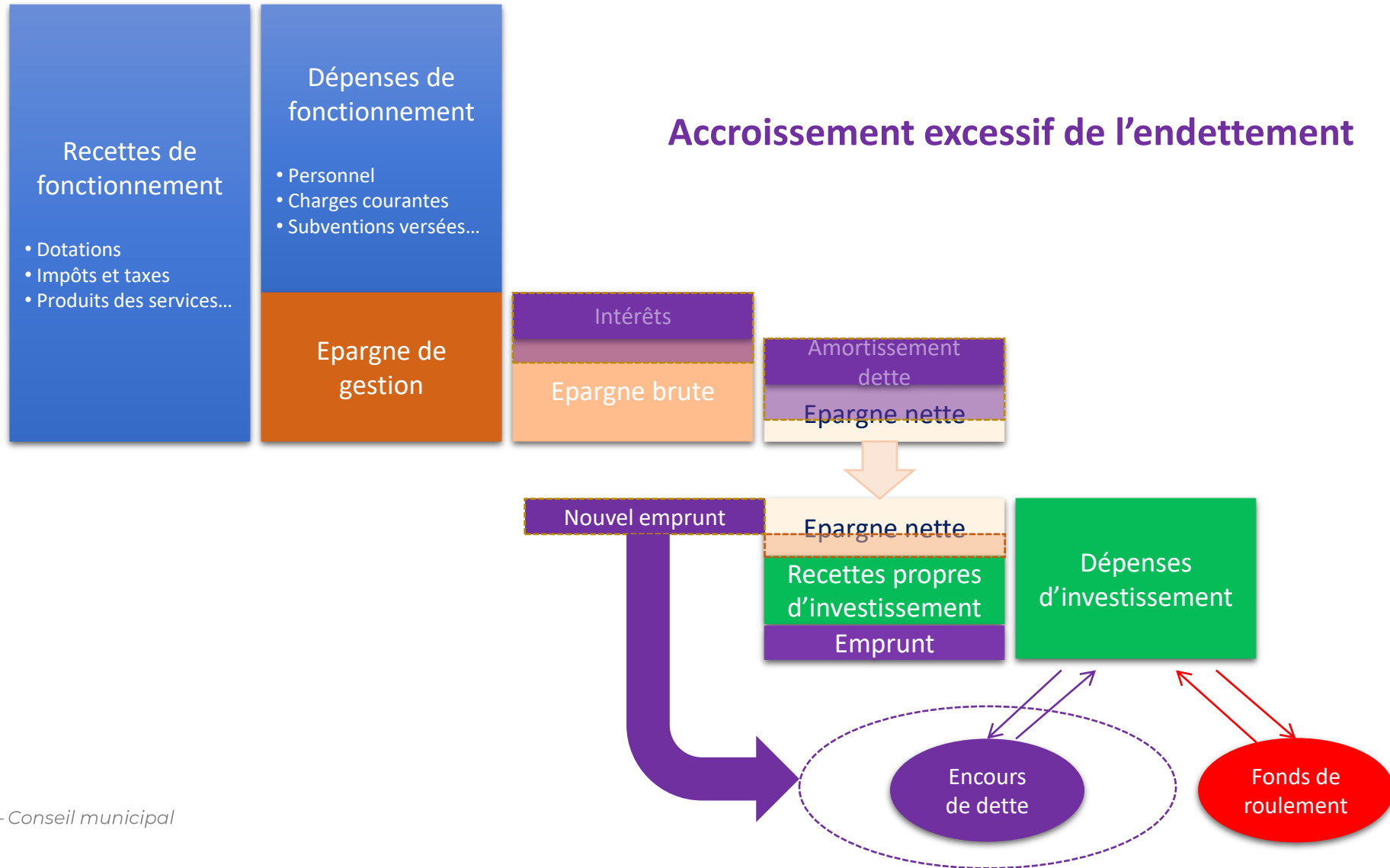
# Propos introductifs

## Equilibres budgétaires d'une collectivité locale



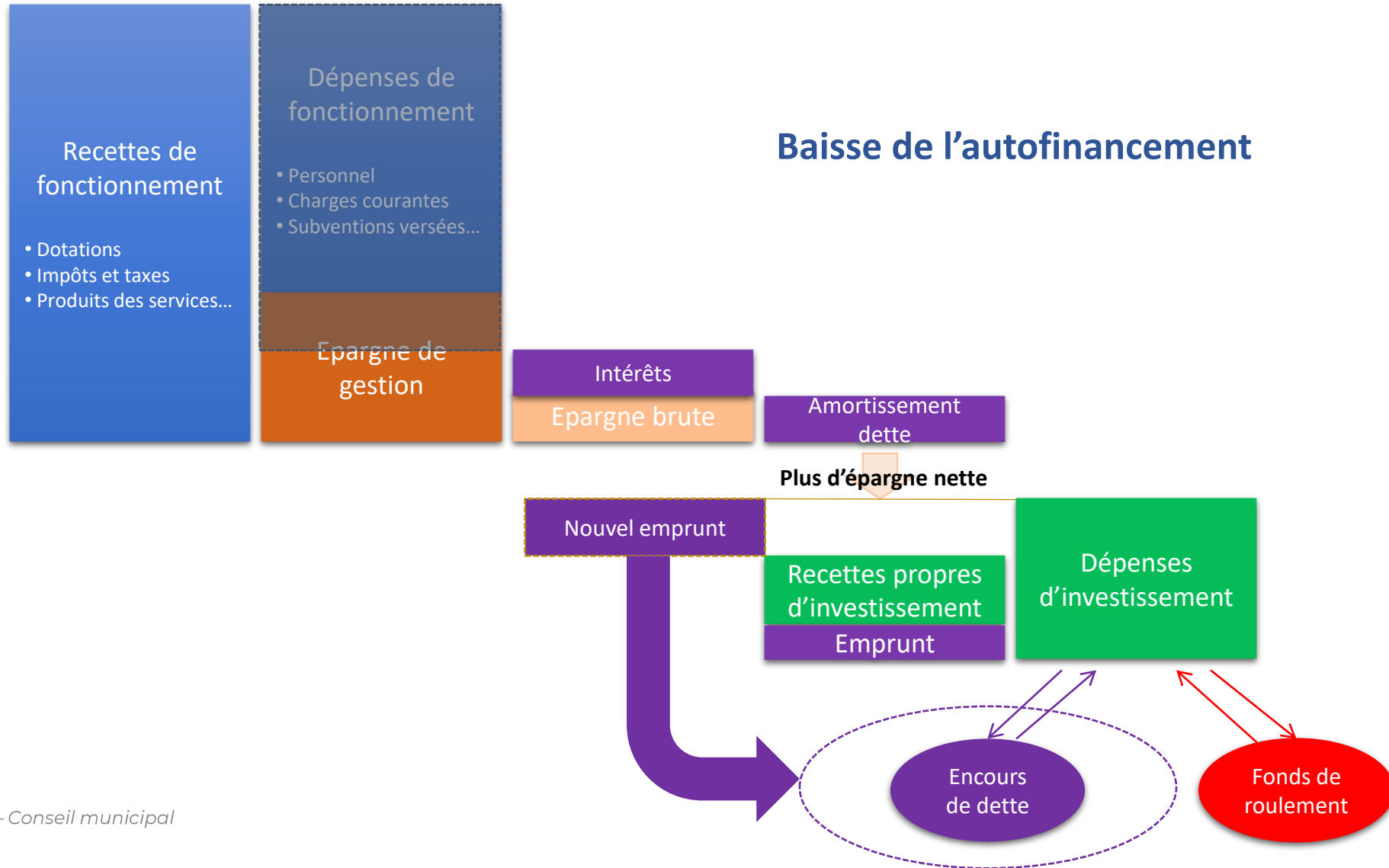
# Propos introductifs

## Equilibres budgétaires d'une collectivité locale



# Propos introductifs

## Equilibres budgétaires d'une collectivité locale

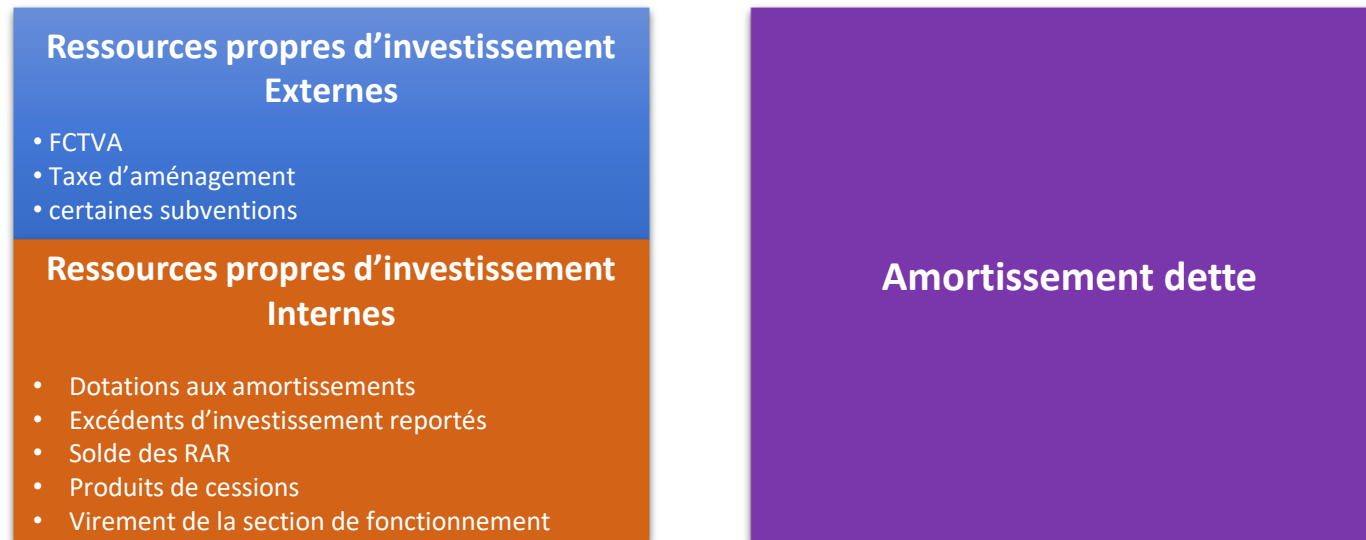


# Propos introductifs

## Règle budgétaire : couverture du remboursement en capital de la dette par les ressources propres d'investissement

Lors de la constitution du budget primitif, le remboursement du capital de la dette doit être couvert par les ressources propres d'investissement.

Objectif : éviter le surendettement de la collectivité.





*Commune de Pompignac*

# **Analyse financière rétrospective 2014-2020**

# Analyse financière rétrospective 2014-2020

L'analyse des finances de la commune sur les exercices budgétaires courant de 2014 à 2020 met en lumière une **situation financière critique** en s'appuyant sur **trois constats principaux** :

- I. Une capacité d'autofinancement en grande tension structurelle ;
- II. Un niveau d'investissement élevé financé par des ressources exceptionnelles et non-pérennes ;
- III. Un niveau d'endettement préoccupant et contraignant budgétairement.

*Commune de Pompignac*

# **Analyse financière rétrospective 2014-2020**

**Dynamiques du fonctionnement**

*Une capacité d'autofinancement en grande  
tension structurelle*

# Analyse financière rétrospective 2014-2020

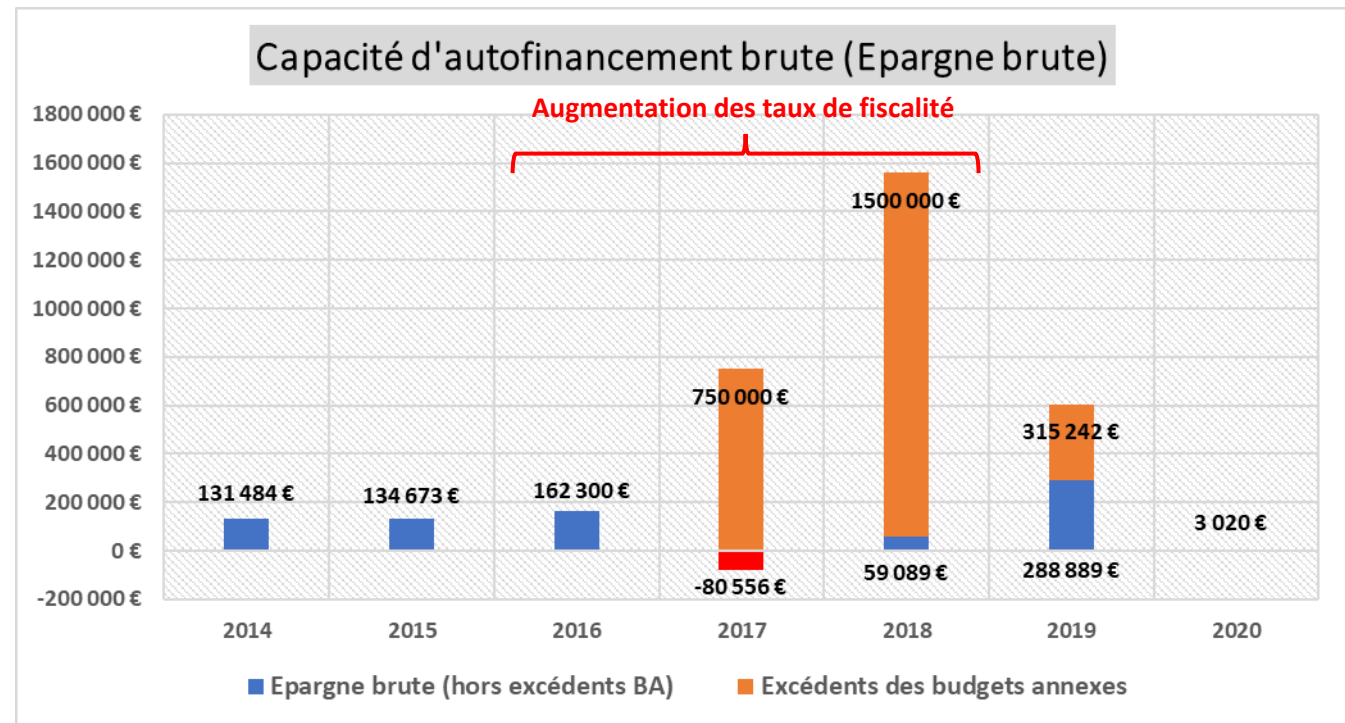
## I- Une capacité d'autofinancement en grande tension structurelle

**La capacité d'autofinancement brute de la commune est structurellement en forte tension.**

Seuls des éléments exceptionnels permettent une amélioration des indicateurs entre 2017 et 2019 (2,5 M€ d'excédents des budgets annexes Zone Mixte et Lotissements).

**Entre 2014 et 2020, le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est en moyenne de 3,95 %.**

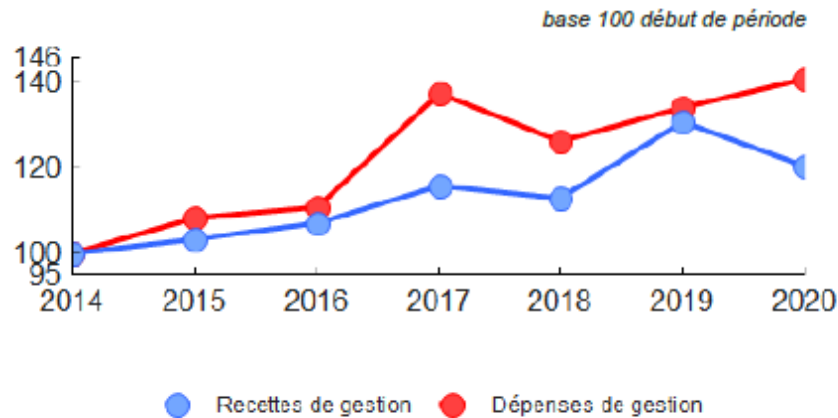
En comparaison, le taux d'épargne moyen des communes de même strate (2 000 à 3 500 habs) se situe à 18,9 %.



# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## I- Une capacité d'autofinancement en grande tension structurelle

Cet écrasement tendanciel des indicateurs d'épargne est du à une **augmentation plus rapide des dépenses de gestion que des recettes de gestion** constatée entre 2014 et 2020 :



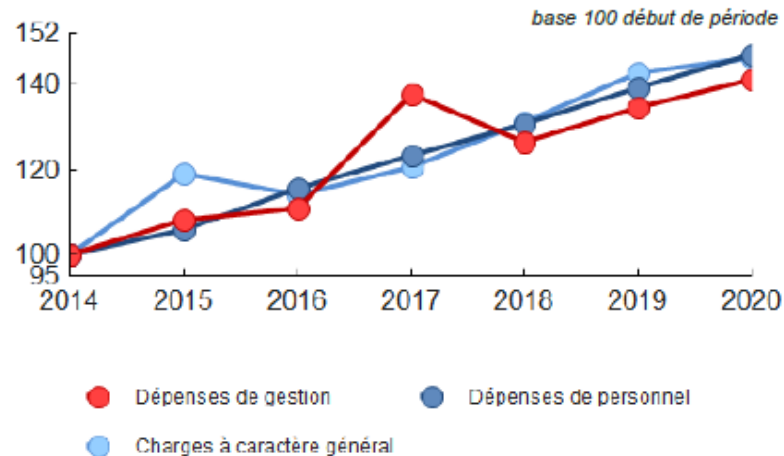
**Entre 2014 et 2020 :**

- **Les recettes de gestion : + 3,4 % / an en moyenne**
- **Les dépenses de gestion : + 6,8 % / an en moyenne**

# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## I- Une capacité d'autofinancement en grande tension structurelle

La forte dynamique des dépenses de gestion s'explique par une **croissance importante des charges de personnel et des charges à caractère général** :



**Entre 2014 et 2020 :**

- **Les dépenses de personnel ont augmenté de 47 % (+ 7,8 % / an en moyenne).**
- **Les charges à caractère général ont augmenté de 46 % (+ 7,6 % / an en moyenne)**

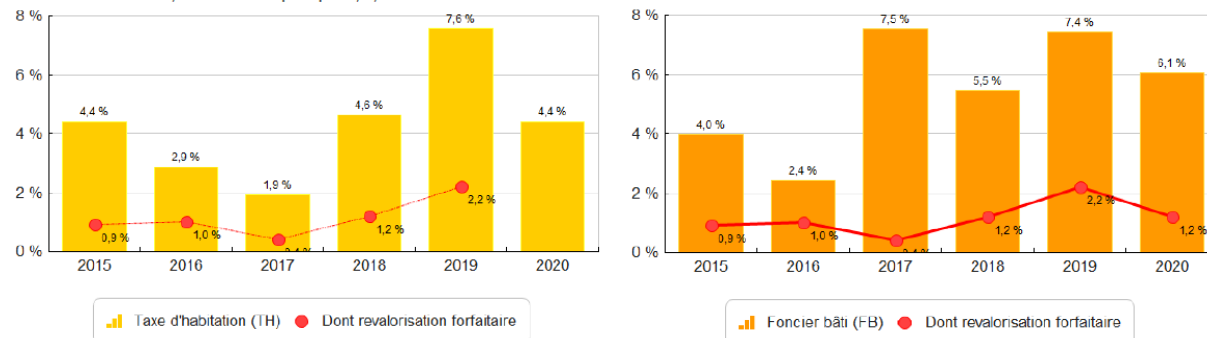
# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## I- Une capacité d'autofinancement en grande tension structurelle

En parallèle, la **forte dynamique des recettes fiscales n'a pas été suffisante** pour rattraper la dynamique des dépenses de fonctionnement. Et ce, malgré une augmentation des taux de fiscalité en 2016, 2017 et 2018.

Evolution des bases de fiscalité locale (en %)

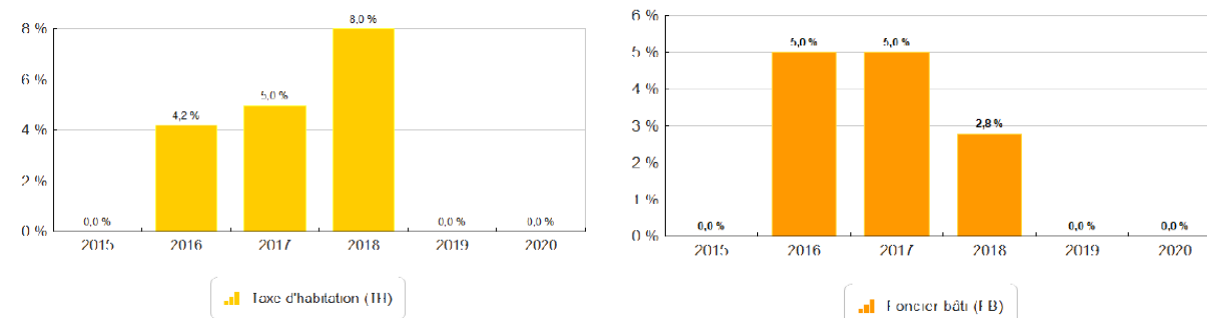
Revalorisation 2020 : 0,9% résidences principales, 1,2% résidences secondaires



Entre 2014 et 2020 :

➤ Une dynamique fiscale du territoire importante combinée à 3 augmentations successives des taux de fiscalité.

Evolution des taux de fiscalité locale en %



➤ Les produits des contributions directes (TH / TFPB / TFPNB) a augmenté de 53 % (+ 8,8 % / an en moyenne)

*Commune de Pompignac*

# **Analyse financière rétrospective 2014-2020**

## **Dynamiques de l'investissement**

*Un niveau d'investissement élevé financé par des  
ressources exceptionnelles et non-pérennes*



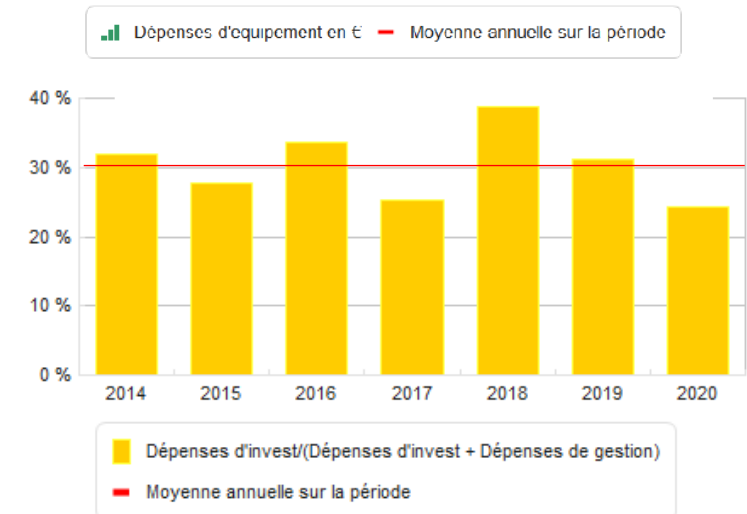
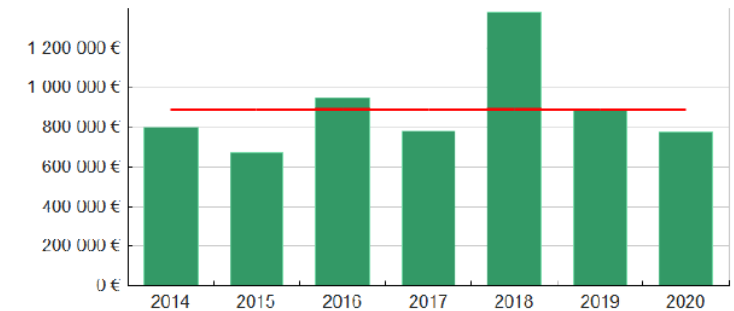
# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## II- Un niveau d'investissement élevé financé par des ressources exceptionnelles et non-pérennes

Malgré une disparition structurelle de marges de manœuvre en fonctionnement, la commune de Pompignac a fait preuve d'un rythme d'investissement important entre 2014 et 2020.

**En moyenne, la commune a investi 890 k€ par an sur la période 2014 -2020** (hors subventions d'équipement versées et remboursement du capital de la dette).

Le **budget de la commune de Pompignac a été fortement tourné vers l'investissement**, puisque ces dépenses représentent en moyenne près de 30 % des dépenses globales du budget.



# Analyse financière rétrospective 2014-2020

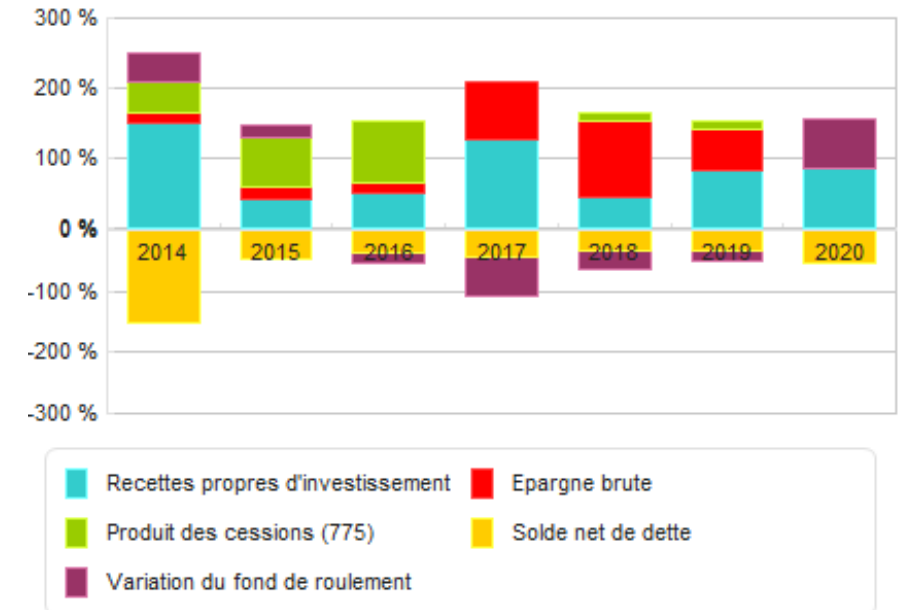
## II- Un niveau d'investissement élevé financé par des ressources exceptionnelles et non-pérennes

Ce programme d'investissement a été financé alternativement par :

- Les recettes propres d'investissement : FCTVA en 2014 et Taxe d'Aménagement entre 2017 et 2020 ;
- Des produits de cession (ventes de biens immobiliers) : 2M€ entre 2014 et 2016 ;
- Des excédents des budgets annexes (lotissements et Zone Mixte) : 2,5 M€ entre 2017 et 2019

**Les recettes ayant permis de financer le programme d'investissement présentent un caractère exceptionnel et non-pérenne.**

Ressources mobilisées pour financer les dépenses d'investissement (100% = dépenses d'inv. de l'année et les valeurs négatives représentent l'affectation de l'excédent de financement)



*Commune de Pompignac*

# **Analyse financière rétrospective 2014-2020**

## **Endettement**

*Un niveau d'endettement préoccupant et  
contraignant budgétairement*

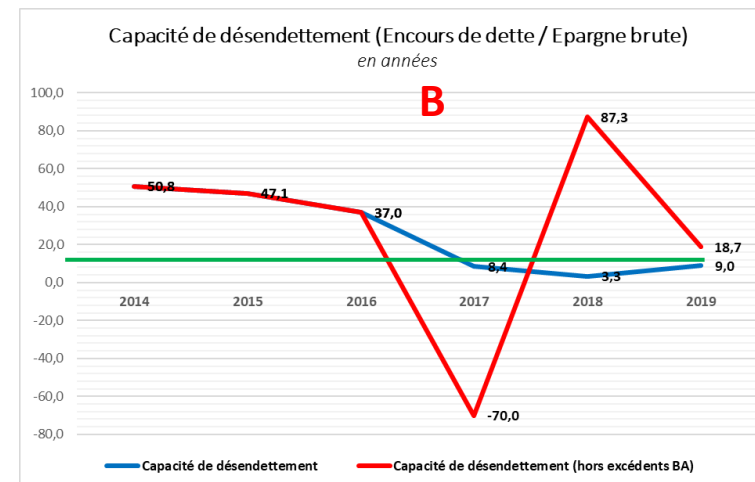
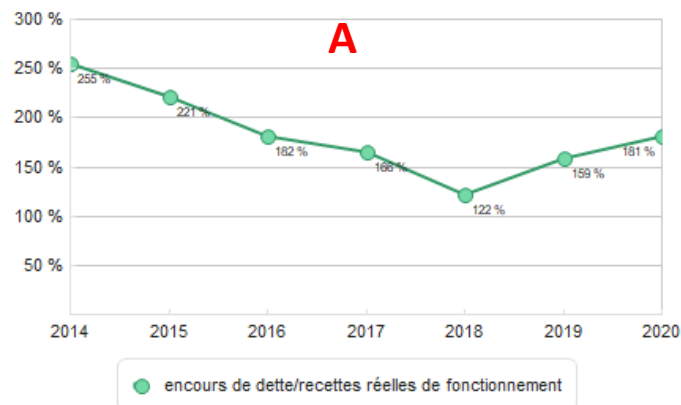
# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## III- Un niveau d'endettement préoccupant et contraignant budgétairement

Entre 2014 et 2020, l'endettement de la commune a diminué en passant de 6,7 M€ à 5 M€. Toutefois, le **niveau d'endettement de la commune reste très préoccupant au regard de ses capacités financières.**

Les indicateurs d'endettement témoignent d'un surendettement de la commune compte tenu de la structure budgétaire. **L'encours de dette représente 181 % des recettes de fonctionnement** de la commune (A).

Ainsi, **la capacité de désendettement reste structurellement supérieure au seuil d'alerte fixé à 12 ans** (B). Cette indicateur ne revient à un niveau correct entre 2017 et 2019 que grâce aux excédents des budgets annexes étant venu améliorer conjoncturellement le niveau d'épargne.



# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## III- Un niveau d'endettement préoccupant et contraignant budgétairement

A la fin 2020, la dette du budget principal est de **4 987 617 €**.

### Le ratio dette / habitant :

- Pompignac : **1 645 € / habitant**
- Moyenne des communes de même strate (2 000 à 3 500 habs) : **700 € / habitant**

S'ajoute à la dette du budget principal, la **dette du budget annexe Parc communal de logements**

- à la fin 2020, elle s'élève à **1 266 909 €**.

Au global, **la dette du budget principal et du budget annexe Parc communal de logements** s'élève à **6 254 526 €**.

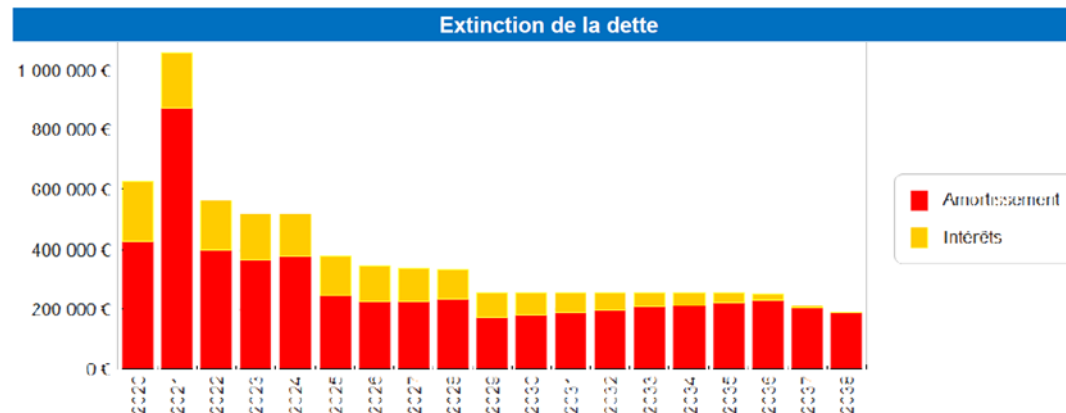
- L'endettement consolidé (hors budget annexe assainissement) représente une dette **2 063 € / habitant**

# Analyse financière rétrospective 2014-2020

## III- Un niveau d'endettement préoccupant et contraignant budgétairement

Enfin, **le rythme d'amortissement de la dette représente une contrainte budgétaire forte.**

- Amortissement moyen annuel 2020 – 2024 : 400 k€ environ
  - **En 2021, 860 k€ de prêts relais** doivent être remboursés en plus de l'amortissement normal de la dette :
    - Budget principal : 450 k€
    - Budget annexe Parc communal de Logements : 410 k€
- Amortissement moyen annuel 2025 – 2028 : 260 k€ environ
  - l'autofinancement annuel de la commune ne permet pas de rembourser le remboursement annuel du capital de la dette



*Commune de Pompignac*

# **Analyse financière prospective**

**Hypothèses de stratégie financière**  
**Pistes d'actions et mesures de gestion**

# Analyse financière prospective

L'état des lieux financier de la commune permet de déployer une vision prospective des équilibres financiers. **La projection des dynamiques du budget** agit comme un test de résistance, et permet ensuite de déterminer la feuille de route financière du mandat nécessaire pour assurer le rétablissement d'une situation financière saine.

Afin de déterminer la stratégie financière de la commune, deux hypothèses sont comparées :

- Hypothèse 1 : évolution au fil de l'eau (prolongement des tendances observées de 2014 à 2020) ;
- Hypothèse 2 : rétablissement des équilibres financiers (maîtrise de la dynamique des dépenses de fonctionnement, utilisation du levier fiscal, ajustement du volume d'investissement annuel).

Sur cette base, des **pistes d'actions** sont identifiées pour rétablir les équilibres financiers à moyen terme de la commune.



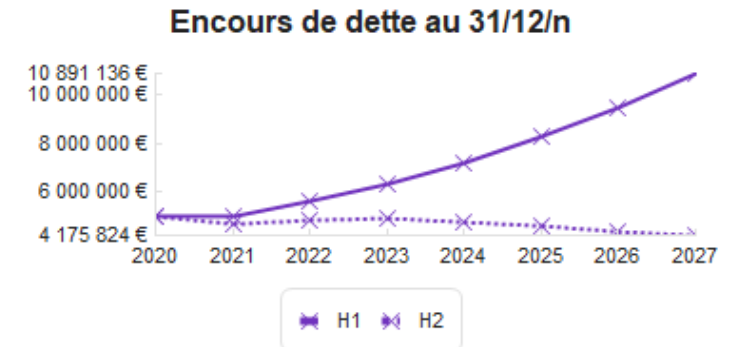
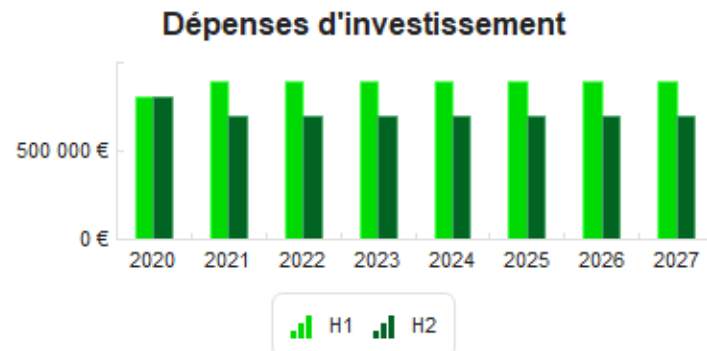
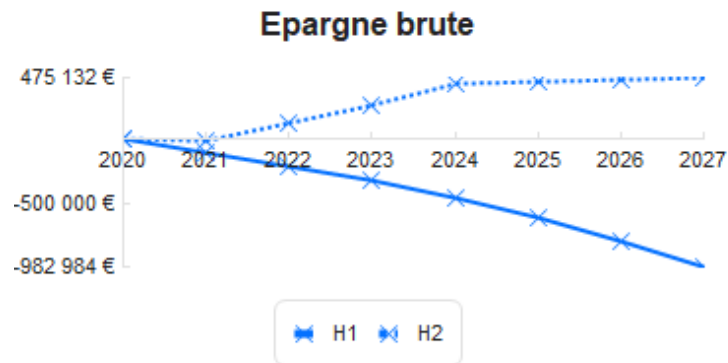
# Analyse financière prospective

## Hypothèses de stratégie financière

Le comparatif des deux hypothèses permet de déterminer la stratégie financière qui assurera l'équilibre à moyen terme de la section de fonctionnement.

Ainsi, les impacts financiers de l'hypothèse 1 démontrent qu'il **est impossible de maintenir les dynamiques observées entre 2014 et 2020.**

A défaut, la commune s'expose à un **risque de déficit structurel.**



# Analyse financière prospective

## Pistes d'actions et mesures de gestion

En conclusion, une **attention particulière devra être portée sur la gestion future**.

En effet, les indicateurs d'épargne témoignent d'une situation très fragile sur la section de fonctionnement, qui nécessiteront la mise en place d'actions de correction sur le mandat.

A ce titre, certaines **mesures de gestion et des leviers budgétaires** sont identifiés :

- Réduction de la dynamique des charges de fonctionnement ;
- Economies sur la section de fonctionnement : suppression de certains services, augmentation du coût de certains services ;
- Utilisation du levier fiscal ;
- Sobriété des investissements ;
- Recherche active de subventions pour financer le maximum des dépenses d'investissement ;
- Cessions de biens communaux identifiés comme « non-stratégiques ».

Un **pilotage financier constant** permettra d'adapter la stratégie financière tant sur l'évolution de la section de fonctionnement que sur le programme d'investissement pouvant être réalisé.